

DELIBERATION N° 86/06-06 – BILAN DEFINITIF CONSTRUCTION DE LA MAISON DES LOISIRS DU PLATEAU

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, informe le Conseil Municipal de la présentation du bilan définitif de l'opération citée en objet pour laquelle une mission avait été confiée au Cabinet BURGAIN et PICARDAT, Architectes.

Ce bilan définitif établi au 20 Mars 1989 pour un montant global de travaux, plus honoraires et assurances s'élevant à 2 297 371, 89 F T.T.C. respecte l'enveloppe budgétaire fixée. Il y a lieu de noter toutefois qu'une actualisation est intervenues sur l'appel d'offres du 23 Septembre 1988 approuvé par Monsieur le Préfet de M. et M. en date du 30 Septembre 1988, concernant le lot N° 9, pour 2 246, 14 F TTC, conformément au Code des Marchés.

Cette modification de la présentation des comptes tient compte de l'avenant présenté le 19 Décembre 1988 au Conseil Municipal.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

– d'approuver le bilan définitif de la construction de la maison des loisirs du Plateau.